



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

40 millions d'euros promis par le Président de la République au CHUM

Question écrite n° 15796

Texte de la question

Mme Josette Manin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'engagement pris publiquement par le Président de la République, lors de son déplacement à la Martinique les 27 et 28 septembre 2018, de débloquer 40 millions d'euros pour le centre hospitalier universitaire de la Martinique (CHUM). La nomination récente de M. Benjamin Garel en tant que directeur général du centre hospitalier universitaire de la Martinique, par un décret paru au *Journal officiel* du 11 juillet 2018, va dans le sens d'une normalisation dans le pilotage de cet établissement public de santé, après une période de placement sous administration provisoire. Pour autant, l'endettement du centre hospitalier universitaire de la Martinique n'en demeure pas moins préoccupant en fin d'année 2018 : 800 millions d'euros de déficits cumulés, une dette d'environ 250 millions d'euros et une absence de trésorerie qui rend difficile tout investissement à court ou moyen terme. Cette situation affecte évidemment la pérennité économique des fournisseurs régionaux du CHUM, menace la prise en charge et la qualité des soins attendue par les patients, accentue la détérioration des conditions de travail du personnel hospitalier et nuit à l'attractivité médicale du CHUM. D'autre part, alors que le centre d'imagerie moléculaire de la Guadeloupe (Cimgua) est opérationnel depuis le 18 juin 2018, Mme la députée s'inquiète du retard pris par le CHUM dans la construction de son cyclotron. Au regard de tous les enjeux exposés, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions et le calendrier de versement de ces 40 millions d'euros annoncés au bénéfice du centre hospitalier universitaire de la Martinique.

Texte de la réponse

La situation du centre hospitalier universitaire (CHU) de la Martinique est un sujet qui retient la plus grande attention du Gouvernement. Les éléments de déficit, de dette et de trésorerie évoqués sont tout à fait avérés et font l'objet d'un suivi particulier. L'administration provisoire puis la nomination d'un nouveau directeur ont effectivement permis d'entamer une normalisation de la gestion. Le CHU passera une nouvelle étape très prochainement en présentant un plan de réorganisation qui sera analysé au niveau national par l'instance du comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins. En parallèle, l'Etat continue à apporter un soutien massif : les 40 millions d'euros d'aide exceptionnelle annoncés en septembre 2018 ont été versés fin 2018, en plus des autres crédits d'aide exceptionnelle déjà versés plus tôt dans l'année. Et en 2019, d'autres aides exceptionnelles ont déjà été attribuées. En parallèle, un plan de 28 millions d'euros pour mettre à niveau les équipements de sécurité a été décidé, dont 5 millions d'euros ont été engagés en 2018. Ce soutien, au total, est sans équivalent pour aucun autre établissement d'outre-mer ou de métropole. Le CHU entame une réforme profonde de ses organisations afin d'améliorer l'offre de soins martiniquaise et le service rendu à la population, tout en réduisant ses déséquilibres économiques. Le Gouvernement sait pouvoir compter notamment sur les élus du territoire pour soutenir cette évolution.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15796

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2019](#), page 38

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6476